

L'Abbé Pellabeuf écrit au pape pour l'abrogation de Traditionis Custodes



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 09 septembre 2021

Source [Le Salon Beige] Célébrant quotidiennement la messe selon le missel de 1969, l'abbé Pellabeuf [demande](#) au nom même de Vatican II que Traditionis Custodes soit abrogé, car il estime que le nouveau missel ne correspond pas à ce que les Pères Conciliaires disaient de la réforme liturgique qu'ils appelaient de leurs vœux.

Vous trouverez ci-dessous quelques extraits :

[...] En effet, on ne l'a pas assez remarqué, le missel promulgué par Saint Paul VI ne suit pas les recommandations du paragraphe 23 de [Sacrosanctum Concilium](#), particulièrement ceci :

on ne fera des innovations que si l'utilité de l'Église les exige vraiment et certainement, et après s'être bien assuré que les formes nouvelles sortent des formes déjà existantes par un développement en quelque sorte organique.

Ce passage de *Sacrosanctum Concilium* est fondamental, car ce qu'il dit s'enracine dans un des tout premiers principes de la science liturgique, qui était rappelé avec force par votre vénéré prédécesseur, le Pape Benoît XVI : la liturgie est reçue, non construite. Et ce principe découle lui-même de l'attitude de Saint Paul : « je vous ai transmis ce que j'ai moi-même reçu. » C'est une leçon de profonde sagesse qu'ont donnée là les Pères Conciliaires, valable pour toute réforme liturgique à quelque époque qu'elle se situe. Si les réformateurs de la liturgie avaient été réceptifs à cette leçon, on n'aurait sans doute pas eu de dissidence au sujet du missel ; en tout cas elle n'aurait pas eu l'ampleur qu'on lui connaît. Or malheureusement dans le missel promulgué par Saint Paul VI, l'offertoire ou le lectionnaire, pour ne citer que deux exemples, ne sont pas conformes à cette exigence.

C'est pourquoi on ne peut que s'accorder avec Benoît XVI quand il affirmait la nécessité d'une « réforme de la réforme ». Refuser cela, c'est rejeter un point fondamental de Vatican II. Pour autant que je puisse le discerner, Benoît XVI voyait bien que cette réforme de la réforme ne pouvait pas se décréter, il voulait qu'elle se fasse par une influence réciproque – ou un enrichissement mutuel – des deux formes du missel l'une sur l'autre. Ici il a été mal interprété. Les uns disaient qu'il voulait un retour pur et simple à l'ancienne forme, et que s'il avait parlé de réciprocité, c'était pour des raisons diplomatiques ; les autres affirmaient au contraire que ce qu'il voulait, c'était la disparition progressive de l'ancien missel, et que s'il ne le disait pas ouvertement, c'était pour des raisons diplomatiques inverses (notamment son souhait d'une réconciliation avec la Fraternité Saint Pie X). Ces supputations sont absolument contraires à ce qu'on sait de la très grande simplicité de cœur de votre prédécesseur, qui n'avait rien d'un *furbo*, comme je crois qu'on le dit dans votre langue maternelle.

Comment donc cet indispensable enrichissement mutuel pourrait-il avoir lieu si l'un des deux missels est cantonné comme vous voulez qu'il le soit ? Tant qu'on ne sera pas arrivé à un missel conforme aux vœux des Pères Conciliaires, il est indispensable que subsiste sans entrave l'usage de l'ancien missel. D'où la nécessité d'abroger *Traditionis Custodes*. On ne peut pas se réclamer de Vatican II et approuver sans réserve le missel récent, pas plus qu'on ne peut se réclamer de l'ancien pour contester la validité des réflexions des Pères Conciliaires sur la nécessité d'une réforme du missel qu'ils utilisaient.